

de la Communauté de Communes  
DE LA VALLEE D'OSSAU  
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

**DELIBERATION n°2011/46**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	39

L'An deux mille onze et le mardi 12 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 6 juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Casino des EAUX-BONNES, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

**Présents titulaires :** M. CAMBOT, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTALBOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, LE GALLOU, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOUNAUT, CLAVIER, MOURTEROT, HELIP, TOUTU, SOULE, CASENAVE.

**Présent(s) suppléant(s) :** M. MOUNAUT Pierre (représentant Robert CASADEBAIG)  
M. GASSIE Henri (représentant Francis LAUR)

M. SARTHE donne procuration à M. CAMBOT  
M. CASADEBAIG Robert donne procuration à M. MOUNAUT Pierre

**Secrétaire de séance :** M. BOUSSOU Jean

**VOTE : à l'unanimité**

**Objets : SPANC – Transferts de crédits et admission de titres en non valeur**

Le Président informe que le montant inscrit en dépenses imprévues de la section d'investissement sur le Budget Primitif 2011, dépasse le seuil réglementaire de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la même section. Ainsi, le montant de 1 164 € (compte 020) doit être réduit de 824 €.

Le Président propose d'effectuer des transferts de crédits comme suit afin de corriger cette anomalie :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
020 : Dépenses imprévues	-824,00	021 : Virement de la section de fonctionnement	-824,00
	<b>-824,00</b>		<b>-824,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
022 : Dépenses imprévues	824,00		
023 : Virement à la section d'investissement	-824,00		
	<b>0,00</b>		

<b>Total Dépenses</b>	<b>-824,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>-824,00</b>
-----------------------	----------------	-----------------------	----------------

De plus, le Président présente l'état des titres irrécouvrables du SPANC, transmis par M. le Trésorier d'Arudy pour lesquels il a été demandé l'admission en non valeur soit 180 euros au titre de l'année 2009 :

- le titre n°90 du 10/12/09 émis au nom de M. FLORENCE BAREILLE Gérard pour un montant de 130 €
- le titre n°133 du 11/12/09 émis au nom de M. PELNIER Philippe, géomètre pour un montant de 50 €

REÇU

le 18 JUL. 2011

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE

Vu le dépassement du seuil réglementaire pour les dépenses imprévues en section d'investissement,  
VU l'état des titres irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier Payeur pour lesquels il a été demandé l'admission  
en non valeur,  
Sur le Rapport de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

**APPROUVE** les transferts de crédits comme ci-dessus,

**ADMET** en non valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à 180 euros au titre de l'année 2009,

**PRECISE** que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2011, à l'article 654.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



Francis COUROUAU

**REÇU**

le 18 JUIL. 2011

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE